

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/11/2020

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 9

Nombre de suffrages : 10

Date de convocation

23/11/2020

Date d'affichage

23/11/2020

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

07/12/2020

et publication du :

07/12/2020

L'an deux mille vingt, le vingt-six novembre, à 20 h 30, le Conseil Municipal de BEAULIEU (Ardèche), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BORIE Jean-François, Maire.

Étaient présents :

Mme BÂDAROUX Julie, M. BORIE Jean-François, Mme DIDIER Françoise, Mme DOS SANTOS Christine, M. HUGON Lionel, M. JOPPART Eric, M. MERCA Gil, M. QUENTIN Régis, M. ROGIER Jean-Paul

Procuration :

Mme DELEUZE Chloé donne pouvoir à M. BORIE Jean-François

Étai(ent) absent(s) :

Étaient excusés :

Mme DELEUZE Chloé, M. ROUX Vincent

A été nommé comme secrétaire de séance : M. ROGIER Jean-Paul

Numéro interne de l'acte : DEL04_26112020

Objet : Demande de subvention "PASS TERRITOIRES" Réhabilitation Presbytère (Département)

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet des travaux de réhabilitation en salles communales du rez de chaussée de l'ancien Presbytère et l'aménagement des espaces publics attenants, structurant le coeur de village.

Ce projet s'inscrit dans une démarche de rénovation d'un bâtiment ancien, mettant l'accent :

- sur l'accessibilité d'une part en créant, au rez de chaussée de l'ancien presbytère, une salle des mariages, une bibliothèque et une salle d'exposition accessible à tous les usagers ;

- et d'autre part en aménageant les espaces publics attenants de façon à articuler et structurer le projet autour de la Mairie, de la place de l'église et de la future Maison d'Accueil des Personnes Agées Autonomes (MARPA), développant un ensemble cœur de village avec la création d'un parvis et l'aménagement du jardin attenant au presbytère (création d'un théâtre de verdure), en respectant le bâtiment dans les choix des matériaux (pierre calcaire, menuiseries bois, chaux...)

Par ailleurs, la commune souhaite changer le chauffage à énergie fossile par une chaudière à bois granulés, dans un souci de respect de l'environnement et en utilisant des énergies renouvelables.

Le Maire souligne que la Communauté de Communes PAYS DES VANS EN CEVENNES, dont fait partie la Commune de BEAULIEU, est co-signataire des Contrats de Transition Ecologique.

Il présente le projet mis à la consultation des entreprises pour des travaux en 2021. Le coût estimatif des travaux, donné par MOE (les Cabinets Atelier La Ligne Architecture, Atelier L. Paysage, Rhon'éco et B.E.O.D), s'élève à 386 100 € H.T. Le coût de la Maîtrise d'Œuvre est de 33 600 € H.T. Le coût total du Projet s'élève à **419 700 € H.T.**

Pour mener à bien ce projet, il propose de déposer auprès du Département une demande de subvention la plus importante possible, dans le cadre du dispositif "Pass Territoires".

Envoyé en préfecture le 07/12/2020

Reçu en préfecture le 07/12/2020

Affiché le

à l'unanimité des membres
ID : 007-210700282-20201126-DEL04_26112020-DE

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de réaliser les travaux de réhabilitation en salles communales du rez-de-chaussée de l'ancien Presbytère et l'aménagement des espaces publics attenants, pour un coût prévisionnel de 419 700 € H.T. ;

S'ENGAGE à voter les sommes nécessaires à cette réalisation ;

ARRETE les modalités de financement suivantes : Subventions, fonds propres et emprunt ;

AUTORISE le Maire à déposer auprès du Département un dossier de demande de subvention, dans le cadre du dispositif "Pass Territoires" d'un taux de 30 % du montant total H.T. et à signer tout document s'y rapportant.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à BEAULIEU

Le Maire,

JF BORIE,

